

AVIS DE PROMULGATION

AVIS est par les présentes donné que le 4 août 2014, le Conseil municipal a adopté :

Le Règlement 960-14 modifiant le Règlement 743-02 autorisant des travaux de réfection et de pavage sur une partie du chemin Pardiac et de l'avenue des Ponts et pour ce faire un emprunt au montant de 618 500 \$, remboursable en 20 ans

Ce règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire en date du 20 octobre 2014. Ledit règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis conformément à la Loi.

Donné à New Richmond,
Ce 21^e jour d'octobre 2014

Céline LeBlanc
Greffière